

OFFRE VOLONTAIRE DE RACHAT

SUIVIE D'UN RETRAIT DU MARCHÉ EURONEXT ACCESS PARIS

(Article 5.2, alinéa 4 des Règles d'Euronext Access)

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

REVIVAL EXPANSION

Société Anonyme au capital de 308 264 €
Siège Social : 119 Avenue du Général Michel Bizot, 75012 Paris
552 127 920 RCS Paris

PRIX DE L'OFFRE :
2,00 € par action

DURÉE DE L'OFFRE :
du 27 mars 2023 au 03 mai 2023



CONSEIL

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'OFFRE VOLONTAIRE DE RACHAT	3
1.1 Contexte de l'Offre	3
1.2 Caractéristiques de l'Offre.....	3
1.2.1 Modalités de l'Offre.....	3
1.2.2 Radiation d'Euronext Access	4
1.2.3 Calendrier indicatif de l'Offre	5
1.2.4 Restrictions concernant l'Offre hors de France.....	5
2. JUSTIFICATION DU PRIX DE L'OFFRE	6
2.1 Prix de l'offre	6
2.2 Rapport de l'expert indépendant	6
2.3 Analyse bilantielle.....	6
2.4 Evolution de la situation de la Société	7
2.5 Cours de bourse.....	7
3. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ	8
3.1 Renseignements concernant la Société.....	8
3.2 Activité.....	8
3.3 Opérations précédentes	9
3.4 Actionnariat	10
3.5 Renseignements financiers (exercices clos au 30 septembre 2020, 2021 et 2022).....	10
3.5.1 Bilan	10
3.5.2 Comptes de résultat	11
3.6 Litiges.....	12
4. DOCUMENTS MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC	13
5. CONTACTS	14
ANNEXE 1 : RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT	15
ANNEXE 2 : COMPTES HISTORIQUES DES EXERCICES CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2020, 30 SEPTEMBRE 2021 et 30 SEPTEMBRE 2022	29

1. PRÉSENTATION DE L'OFFRE VOLONTAIRE DE RACHAT

En application de l'article 5.2, alinéa 4 des règles d'Euronext Access en date du 14 novembre 2022, (ci-après les « **Règles d'Euronext Access** »), la société REVIVAL EXPANSION, société anonyme au capital social de 308 264 €, dont le siège social est situé au 119, avenue du Général Michel Bizot, 75012 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 127 920, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Access d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000077232 (mnémo : MLREX) ci-après dénommée la « **Société** » ou l' « **Initiateur** », propose à ses actionnaires d'acquérir un nombre maximum de 1 518 actions REVIVAL EXPANSION au prix unitaire de 2,00 € en vue de les annuler (ci-après l' « **Offre** »).

Cette Offre sera suivie du retrait de la cote du marché Euronext Access d'Euronext Paris.

À l'issue de l'Offre il sera demandé, conformément aux dispositions de l'article 5.2, alinéa 4 des Règles d'Euronext Access, la radiation des actions de la Société inscrites à la négociation sur le marché Euronext Access.

1.1 Contexte de l'Offre

À la date de la présente note d'information (ci-après la « **Note d'Information** »), REVIVAL EXPANSION est majoritairement détenue par la société WESTEVER¹ (ci-après « **WESTEVER** ») qui détient 15 411 682 actions sur un total de 15 413 200 actions et 30 823 364 droits de vote sur un total de 30 826 400 droits de vote de la Société, représentant ainsi 99,99% du capital et 99,99% des droits de vote de la Société.

La Société souhaite demander la radiation des actions de la Société du marché Euronext Access d'Euronext Paris (« **Euronext Access** ») dans la mesure où la cotation de la Société sur ce marché n'a plus de raison d'être, compte tenu de la cessation de toute activité d'une part et d'un flottant extrêmement réduit d'autre part.

Dans la mesure où (i) un actionnaire détient d'ores et déjà une participation supérieure à 90% du capital et des droits de vote de la Société et que (ii) l'Initiateur met en œuvre l'Offre décrite ci-dessous ; toutes les conditions préalables sont réunies, ainsi l'Initiateur demandera au terme de la Période d'Offre (tel que ce terme est défini à l'article 1.2.1) à Euronext Paris, conformément à l'article 5.2, alinéa 4 des Règles d'Euronext Access, le retrait de la négociation des actions de la Société inscrites sur le marché Euronext Access.

Par conséquent, les actions de la Société qui n'auraient pas été présentées à l'Offre resteront à l'issue de celle-ci la propriété de leur détenteur, mais seront retirées de la négociation d'Euronext Access.

L'Initiateur attire l'attention des actionnaires sur l'absence totale de liquidité qui caractérisera l'action REVIVAL EXPANSION à la suite de la radiation du marché Euronext Access.

1.2 Caractéristiques de l'Offre

1.2.1 Modalités de l'Offre

L'Offre porte sur la totalité des actions non détenues directement ou indirectement par l'actionnaire majoritaire WESTEVER, soit un total de 1 518 actions REVIVAL EXPANSION, représentant 0,01% du capital de

¹ Holding détenue directement par la société DERICHEBOURG, gérant des prises de participations dans des sociétés opérant dans le domaine industriel et notamment le recyclage et la valorisation des déchets métalliques.

la Société. Il est à préciser qu'il n'existe aucun autre instrument donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société.

Les actions de la Société présentées à l'Offre devront être libres de tout nantissement ou gage et, d'une manière générale, ne devront faire l'objet d'aucune restriction concernant leur transfert en pleine propriété.

Les actions de la Société présentées à l'Offre seront vendues avec tous les droits, de quelque nature que ce soit, qui y sont attachés.

L'Offre sera ouverte du 27 mars 2023 au 03 mai 2023 inclus (la « **Période d'Offre** »), soit pendant une durée de 25 jours de bourse.

L'intermédiaire en charge de la centralisation de l'Offre est UPTEVIA (ex CACEIS CORPORATE TRUST) (affilié Euroclear n°023), 12, Place des Etats-Unis, Cs 40083 - 92549 Montrouge CEDEX (ci-après le « **Centralisateur** »).

Les actionnaires minoritaires, représentant 0,01% du capital et 0,01% des droits de vote de la Société, obtiendront une liquidité immédiate et intégrale de leurs actions sur la base du prix de l'Offre à 2,00 €, faisant ressortir une prime d'environ 1 500 % par rapport à la valeur des fonds propres rapportés par action de la Société.

Conformément aux quatrième, cinquième et sixième résolutions qui ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Mixte du 28 février 2023, le Conseil d'Administration de la Société, sur la délégation de l'Assemblée, mettra en œuvre une opération de réduction de capital non motivée par les pertes à l'effet d'annuler les actions qui seront éventuellement acquises par la Société lors de l'Offre.

En cas de rachat par la Société de l'intégralité des titres composant le flottant soit 1 518 actions, la réduction de capital mise en œuvre par le Conseil d'Administration porterait sur un montant maximum de 30,36 euros. Le capital social serait ainsi ramené de 308 264,00 € à 308 233,64 €.

Le principe de cette réduction de capital a fait l'objet d'un rapport émis par le Commissaire aux comptes de la Société et présenté lors de l'Assemblée Générale Mixte du 28 février 2023.

Les éléments d'appréciation du prix des actions faisant l'objet de l'Offre sont précisés à la Section 2 ci-après. Également, il est à noter que les conditions financières de l'Offre ont été établies de manière équitable, faisant l'objet d'une attestation d'équité établie par un expert indépendant.

1.2.2 Radiation d'Euronext Access

Dans la mesure où un actionnaire à savoir WESTEVER détient d'ores et déjà une participation supérieure à 90 % du capital et des droits de vote de la Société, il sera demandé au terme de la Période d'Offre (tel que ce terme est défini à l'article 1.2.1) à Euronext Paris, conformément à l'article 5.2, alinéa 4 des Règles d'Euronext Access, le retrait de la négociation des actions de la Société inscrites sur le marché Euronext Access. Celle-ci devrait intervenir le 15 mai 2023.

Par conséquent, les actions de la Société qui n'auraient pas été présentées à l'Offre resteront, à l'issue de celle-ci, la propriété de leur détenteur, mais seront retirées de la négociation du marché Euronext Access.

La Société attire l'attention des actionnaires sur l'absence totale de liquidité qui caractérisera l'action

REVIVAL EXPANSION à la suite de la radiation du marché Euronext Access.

1.2.3 Calendrier indicatif de l'Offre

28 février 2023	Tenue de l'Assemblée Générale
21 mars 2023	Publication de l'avis Euronext et du communiqué de presse annonçant l'opération
27 mars 2023	Ouverture de l'Offre pour une durée de 25 jours de bourse
03 mai 2023	Clôture de l'Offre
04 mai 2023	Dépôt des titres apportés à l'Offre par les intermédiaires financiers auprès de Centralisateur
05 mai 2023	Communication des résultats par le Centralisateur à Euronext Paris et à la Société
09 mai 2023	Publication du communiqué de presse par la Société annonçant les résultats et la date de la radiation des titres
09 mai 2023	Publication de l'avis de résultat de l'Offre par Euronext Paris Publication de l'avis de radiation par Euronext Paris
11 mai 2023	Règlement par le Centralisateur aux intermédiaires financiers et aux actionnaires inscrits au nominatif pur des titres apportés à l'Offre
15 mai 2023	Radiation des actions REVIVAL EXPANSION de la cote du marché Euronext Access
18 mai 2023	Radiation Euroclear

1.2.4 Restrictions concernant l'Offre hors de France

L'Offre est faite exclusivement en France. Les titulaires d'actions de la Société en dehors de la France ne peuvent pas participer à l'Offre sauf si le droit local auquel ils sont soumis le leur permet.

Le présent document n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France. La diffusion du présent document faite dans le cadre de l'Offre peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent document sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

2. JUSTIFICATION DU PRIX DE L'OFFRE

2.1 Prix de l'offre

Le prix de l'Offre est de 2,00 € par action.

Le prix de l'Offre correspond au montant par action des capitaux propres issus des derniers comptes annuels au 30 septembre 2022, qui ressortent à 0,12 € par action soit une prime supérieure à 1 500 %.

2.2 Rapport de l'expert indépendant

Dans le cadre de l'Opération, un expert indépendant a effectué ses propres diligences et travaux d'évaluation de la Société. Le rapport d'évaluation de la Société est présenté en Annexe 1 du présent document.

À l'issue de ses travaux, l'expert indépendant aboutit à la conclusion que le prix d'Offre proposé est équitable, du point de vue financier, pour les actionnaires minoritaires de REVIVAL EXPANSION (Cf. Annexe 1 du présent document).

2.3 Analyse bilantielle

Il est tout d'abord rappelé que la Société ne développe plus aucune activité depuis la cession de son dernier actif, à savoir un ensemble immobilier situé à Ivry Sur Seine au mois d'avril 2022.

À la clôture des comptes au 30 septembre 2022, la Société ne détenait donc plus aucun actif immobilisé.

L'actif circulant était composé à cette date :

- D'une créance client pour un montant de 2 995 € correspondant à la rémunération du compte courant avec sa maison mère pour le mois de septembre 2022,
- D'un compte courant vis-à-vis de la maison mère à hauteur de 2 156 780 € – celui-ci est rémunéré sur la base d'un taux intra-groupe selon les conventions de la société DERICHEBOURG SA, actionnaire de tête de la Société,
- De disponibilités pour 194 033 € et des charges constatées d'avance pour 750 €.

Au passif, la Société présentait au 30 septembre 2022 :

- Des capitaux propres à hauteur de 1 779 095 €, prenant en compte le résultat net de l'exercice passé à hauteur de 1 396 681 € correspondant à la plus-value dégagée sur la cession de l'ensemble immobilier précité,
- D'une provision de 65 927 € correspondant au litige prudhommal décrit dans le paragraphe 3.6 ci-dessous,
- Des dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales pour un montant total de 17 620 €,
- D'un compte courant d'intégration fiscal qui s'élevait à 491 916 €, correspondant à l'Impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2021 -2022.

Sur cette base, l'actif net de la Société au 30 septembre 2022 s'élève à 1 779 095 € correspondant au total du bilan diminué de l'ensemble des dettes. Compte tenu de l'absence d'actif immobilisé, l'actif net représente les capitaux propres de la Société.

Au 30 septembre 2022, date de clôture des derniers comptes, l'actif net de la Société s'élevait donc à 1 779 095 €, soit environ 0,12 € par action.

À titre de rappel, le capital social de la Société s'élève à 308 264 €, divisé en 15 413 200 actions de 0,02 € de valeur nominale.

2.4 Evolution de la situation de la Société

Compte tenu de l'absence d'activité et du poids des charges résiduelles, la situation financière de la Société devrait se dégrader au cours des prochaines années.

2.5 Cours de bourse

Il est à noter qu'en raison de la très faible liquidité historique de l'action de la Société sur Euronext Access, le cours de bourse est une référence non pertinente.

Pour mémoire, et à titre d'information, le dernier échange de la cotation REVIVAL EXPANSION s'est effectué le 27 décembre 2016 au cours de 9,94 €. Toutefois, en 2016, le capital social de la Société s'élevait à 2 700 000 €, divisé en 2 700 000 actions de 1 € de valeur nominale.

De plus, il est rappelé que le cours de l'action est suspendu depuis le 18 novembre 2019 (avis Euronext numéro PAR_20191114_12520_ACC du 14 novembre 2019).

3. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

3.1 Renseignements concernant la Société

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Access sous le code ISIN : FR0000077232 et le mnémonique : MLREX.

Le capital social de la Société s'élève à 308 264 €, divisé en 15 413 200 actions de 0,02 € de valeur nominale.

3.2 Activité

Créée en 1955 sous la dénomination sociale « Groupe DUPUY », la Société était historiquement spécialisée dans la récupération et le recyclage de métaux ferreux (fer et acier), notamment avec la récupération de rails de chemin de fer de la SNCF et non ferreux (aluminium, cuivre, plomb et zinc).

En 2000, le Groupe DUPUY s'introduit en bourse sur Euronext Access (ex-Marché Libre). Cette nouvelle phase de croissance a permis à la Société de faire face à la progression de sa clientèle de multinationales.

Le Groupe DUPUY était historiquement présent sur trois sites : Nanterre, Ivry-sur-Seine et Bonneuil.

Historiquement, l'activité s'articulait autour de 4 pôles :

a. Achat et collecte de matières premières

L'achat et la collecte de matières premières s'effectuent auprès de différents types de fournisseurs :

La collecte de matériaux ferreux provient de deux grandes familles d'industries :

- L'industrie sidérurgique et l'industrie manufacturières, utilisant des produits sidérurgiques ou de fonderies ;
- L'industrie automobile, l'industrie ferroviaire, navale et du BTP pour les ferrailles de récupération.

Les matériaux non ferreux ont quant à eux diverses origines :

- Les déchets d'aluminium proviennent des ustensiles de cuisine, des portes fenêtres ou de câbles ;
- Les déchets de cuivres sont issus de l'industrie automobile, de tuyauteries ou de navires ;
- Les déchets de zinc sont récupérés auprès de l'industrie automobile et de la construction.

b. Traitement et mise à dimension des matériaux

Le traitement et la mise à dimension des matériaux sont effectués par cisailage, paquetage ou criblage des matériaux collectés. Ces opérations ont pour but de les conditionner et de les calibrer aux dimensions requises pour être ensuite utilisables dans les fours des aciéries, les fonderies, etc.

c. Tri et affinage

Les prestations de tri et d'affinage visent à disposer de produits purs à 99%, pouvant être intégrés directement dans le cycle de fabrication de la clientèle, sans traitement supplémentaire.

Les métaux non ferreux qui ne peuvent être directement réintégrés dans une fabrication, sont traités dans des usines d'affinage.

d. Revente

L'emploi de matériaux recyclés offre l'avantage essentiel d'être générateur d'économie d'énergies ; il permet de supprimer l'opération de fusion du minerai pour obtenir une matière pure et représente ainsi une économie d'énergie de 56%. Les métaux récupérés et recyclés sont principalement revendus aux industries sidérurgiques et métallurgiques.

3.3 Opérations précédentes

À la date de la présente Note d'Information, REVIVAL EXPANSION ne détient plus aucun actif ni d'exploitation ni immobilier. Cette situation résulte des événements décrits ci-dessous.

En 2011, le Groupe GALLOO, industriel majeur du secteur du recyclage, se rapproche de la société GROUPE DUPUY et entre au capital de cette dernière. Pour ce faire, la SAS FINANCIERE VANDAMME, cède 2 694 806 actions de la société GROUPE DUPUY à la société ALMETAL PARIS, filiale française du Groupe GALLOO, qui devient ainsi l'actionnaire majoritaire de GROUPE DUPUY. La société GROUPE DUPUY change alors de dénomination sociale pour adopter celle de « GALLOO ILE-DE-FRANCE ».

Le 1^{er} janvier 2016, la société GALLOO ILE-DE-FRANCE cède à la société REVIVAL, filiale du Groupe DERICHEBOURG :

- Des fonds de commerce de différents centres d'exploitations situés à BONNEUIL-SUR-MARNE, IVRY-SUR-SEINE et NANTERRE ;
- La totalité des actions composant le capital social de ses 4 filiales : GALLOO CHATILLON, GALLOO NEMOURS, GALLOO GELLAINVILLE et GALLOO ILE-DE-FRANCE FERS ET METAUX.

Par suite de ces opérations, la société GALLOO ILE-DE-FRANCE n'exploite plus de fonds de commerce mais conserve pour seul actif la propriété immobilière du site d'IVRY-SUR-SEINE, loué à la société GALLOO ILE-DE-FRANCE FERS ET METAUX, puis à la société REVIVAL à compter du 1^{er} octobre 2016.

Aucune autre activité n'est exploitée par GALLOO ILE-DE-FRANCE depuis cette date. La société ALMETAL PARIS reste l'actionnaire majoritaire de la société GALLOO ILE-DE-FRANCE.

En décembre 2018, la société GALLOO FRANCE devient actionnaire majoritaire, par augmentation de capital et par voie d'émission de 12 713 200 actions nouvelles de la société GALLOO ILE-DE-FRANCE. Le capital social est ensuite réduit de 15 104 936 € par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la société GALLOO ILE-DE-FRANCE, ramenée de 1,00€ à 0,02€.

Le 8 février 2019, les sociétés ALMETAL PARIS et GALLOO FRANCE cèdent la totalité des actions qu'elles détiennent dans le capital de la société GALLOO ILE-DE-FRANCE à la société WESTEVER, filiale du Groupe DERICHEBOURG, qui devient l'actionnaire majoritaire de la société GALLOO ILE-DE-FRANCE depuis cette date et jusqu'à la date des présentes.

Par suite, la dénomination sociale de la société GALLOO ILE-DE-FRANCE est modifiée et devient « REVIVAL EXPANSION » ; le siège social est transféré au 119, avenue du Général Michel Bizot, 75012 PARIS.

Enfin, le 6 avril 2022, la Société est expropriée du site d'Ivry-sur-Seine qu'elle détient par l'aménageur d'espace SADEV-94 dans le cadre d'un important projet de développement immobilier.

La Société ne détient donc plus aucun actif immobilier depuis cette date. Son profil revêt celui d'une véritable « coquille ».

3.4 Actionnariat

À la date du présent document, le capital de la société REVIVAL EXPANSION s'élève à 308 264 € et est divisé en 15 413 200 actions, d'une valeur nominale de 0,02 € chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Le capital social et le nombre total de droits de vote de REVIVAL EXPANSION sont répartis comme suit :

Titulaire	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
WESTEVER	15 411 682	99,99%	30 823 364	99,99%
Flottant*	1 518	0,01%	3 036	0,01%
TOTAL	15 413 200	100,00%	30 826 400	100,00%

*l'intégralité des titres composant le flottant revêtent la forme nominatif pur ou nominatif administré.

3.5 Renseignements financiers (exercices clos au 30 septembre 2020, 2021 et 2022)

Les éléments financiers présentés ci-après sont extraits des comptes annuels.

L'intégralité des comptes et des annexes ainsi que chaque rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes des trois derniers exercices clos sont insérés en Annexe 2.

3.5.1 Bilan

Actif – en €	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	491 973	478 992	
Immobilisations financières			
Actif immobilisé	491 973	478 992	
Stocks et en-cours			
Clients et comptes rattachés	39 600	39 600	2 995
Autres créances	10 788	2 948	2 156 780
Avances et acomptes versés sur commandes			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	124 232	272 316	194 033
Charges constatées d'avance	735	750	750
Actif circulant	175 355	315 614	2 354 558
TOTAL ACTIF	667 328	794 606	2 354 558

Passif – en €	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
Capital	308 264	308 264	308 264
Primes liées au capital			
Ecart de réévaluation			
Réserves légales	5 324	5 324	30 826
Report à nouveau	101 138	(46 310)	43 324
Résultat net de l'exercice	(147 447)	115 136	1 396 681
Autres fonds propres			
Total des capitaux propres	267 278	382 414	1 779 095
Provisions	65 927	65 927	65 927
Provisions	65 927	65 927	65 927
Emprunts et dettes financières	62 500	62 500	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	211 508	19 105	17 285
Dettes fiscales et sociales	9 015	10 076	335
Autres dettes et comptes de régularisation	51 100	254 583	491 916
Dettes	334 123	346 264	509 536
TOTAL PASSIF	667 328	794 606	2 354 558

3.5.2 Comptes de résultat

Compte de résultat de l'exercice – en €	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
Chiffre d'affaires	206 692	230 298	115 233
Autres produits	37 905	2	
Total des produits d'exploitation	244 597	230 300	115 233
Autres achats et charges externes	48 222	65 661	41 241
Charges sociales	212 087		
Impôts et taxes	33 852	32 658	16 676
Dotations aux amortissements, dépréciations et prov.	96 984	12 981	6 686
Autres charges	131	27	27
Charges d'exploitation	391 276	111 327	64 630
Résultat d'exploitation	(146 679)	118 973	50 603
Produits financiers			14 393
Charges financières	769	3 837	2 986
Résultat financier	(769)	(3 837)	11 407
Opérations en commun			
Résultat courant avant impôts	(147 448)	115 136	62 010
Produits exceptionnels			2 298 892
Charges exceptionnelles			472 305
Résultat exceptionnel			1 826 587
Charges d'impôts			491 916
Résultat net	(147 448)	115 136	1 396 681

3.6 Litiges

Le 26 décembre 2013, le conseil des prud'hommes de Créteil a été saisi par un ex-employé de la société GALOO ILE DE FRANCE devenue REVIVAL EXPANSION à l'encontre de la Société.

La demande a été déboutée par le Conseil des Prud'Hommes.

À la date des présentes, cette procédure est toujours pendante devant le Tribunal Judiciaire de CRETEIL.

4. DOCUMENTS MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC

La Société tient directement à la disposition des actionnaires de la Société les derniers états financiers de la Société ainsi que le présent document.

Les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2022 peuvent être obtenus sans frais sur simple demande adressée à : REVIVAL EXPANSION – 119 avenue du Général Michel Bizot, 75012 Paris

Le présent document est disponible sur le site internet de la Société : <http://www.revival-expansion.com/fr/accueil>

5. CONTACTS

Société :

DERICHEBOURG Environnement

Jean-Jacques MAURY

Juriste

jean-jacques.maury@derichebourg.com

Téléphone : 01 44 75 40 17

Conseil :

ATOUC CAPITAL

Cédric BEUDIN

cedric.beudin@atoutcapital.com

Téléphone : 01 56 69 61 83

ANNEXE 1 : RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT

ANNEXE 2 : COMPTES HISTORIQUES DES EXERCICES CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2020, 30 SEPTEMBRE 2021 ET 30 SEPTEMBRE 2022